



Coups de rabot sur nos conditions de travail

Chers collègues,

La Direction vous a choisi pour participer le 6 septembre ou le 13 septembre à des ateliers « *pour discuter de l'autonomie à l'ADEME, au sein de l'organisation du travail, et avoir ainsi un 1^{er} éclairage sur les postes pouvant être sur une organisation du travail en forfait jours* »

Vous devez savoir qu'il n'y a AUCUNE OBLIGATION de participation à ces ateliers. Si vous n'éprouvez pas le besoin ou l'envie d'y assister, faites-le savoir à votre hiérarchie.

La conclusion de cet exercice est connue d'avance, tant il vous sera difficile de démontrer une absence d'autonomie en répondant au questionnaire qui vous a été envoyé.

Aujourd'hui, la direction fait miroiter que nous aurons plus de jours de congés en passant au forfait jour mais nous savons que c'est faux : Disparition des RHD, perte de jours de repos, absence de régulation de la charge de travail, aucune augmentation salariale compensatrice, transformation des CP en jours de RTT ou jours de repos...

Personne n'est dupe sur l'objectif de ces ateliers visant à arguer de vos retours divergeant de ceux de vos représentants du personnel.

Cette initiative va bien au-delà des points validés en négociation et devrait relever des négociateurs, au fait des discussions en cours. Le SNE et la CGT ont fait le choix de ne pas donner suite à l'invitation de la direction. La CFDT y participera et pourra informer l'intersyndicale du contenu des échanges qui auront lieu lors de ces ateliers.

Nous vous rappelons les **propositions de l'ensemble des représentants du personnel sur ce sujet** :

Forfait jours :

Uniquement le COMEX voire le CODIR, sur la base du volontariat avec droit de retour.

190 jours travaillés par an (en moyenne).

Maintien du badgeage journalier encadrant le temps de travail.

Nous sommes à votre disposition pour toute question et comptons sur vous pour défendre l'intérêt collectif des salariés de l'agence et la capacité d'action de l'ADEME au cours de ces échanges avec la Direction.

